La conservation volontaire en terres privées au Québec. Méconnue et pourtant essentielle !

DOSSIER DE PRESSE

Réseau de milieux naturels protégés

Contact : Lise Gantheret
Coordonnatrice aux communications
Tél : 438 988 8692 - courriel : lise.gantheret@rmnat.org

La conservation volontaire : un mouvement de plus de 90 ans !

Au Québec, les premiers sites protégés par le milieu non gouvernemental ont été les Îles Razades en 1927 et l'île aux Basques en 1929.
Ces îles sont la propriété d'un des plus vieux organismes de conservation au Québec : la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, qui a été fondée en 1919. De plus, la Bird Protection Quebec / Protection des oiseaux du Québec, plus vieil organisme de conservation au Québec (1917), a acquis l'île aux Perroquets sur la Basse Côte-nord en 1937.

La création du Réseau de milieux naturels protégés

Le RMN a été fondé en 1993 par 7 organismes de conservation afin de mieux coordonner les efforts de conservation en terres privées. À l'époque déjà, la taxation municipale représentait l'enjeu principal.
Les 7 groupes fondateurs sont :

- La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada
- La Bird Protection Québec / Protection des oiseaux du Québec
- La Société pour la conservation de la nature du Canada
- La Société Duvetnor Ltée
- Le Regroupement pour la protection de l'île du Marais (Katevale)
- La Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation du Lac Saint-Pierre (SARCEL)
- La Ruiter Valley Land Trust / Fiducie foncière de la vallée Ruiter

Le Répertoire : l'outil clé de la conservation volontaire au Québec

Depuis 2005, le RMN, via le Répertoire recense les sites protégés en terres privées au Québec, c'est-à-dire dont les propriétaires sont des personnes morales ou physiques, tels que les organismes de conservation, les fiducies foncières, les OBNL, les individus et les municipalités. Ces sites bénéficient de protections légales inscrites au Registre foncier du Québec, dans un but de conservation à long terme ou à perpétuité des caractéristiques naturelles qui les composent.

Le Répertoire comporte principalement des milieux naturels protégés, mais aussi d'autres milieux permettant un usage limité et encadré des ressources, comme c'est le cas des milieux agricoles à vocation de conservation depuis 2020.
Cet outil démontre l'ampleur et l'implication de chacun des acteurs du mouvement de la conservation volontaire.

1 439 sites protégés

69 205 hectares protégés

8% des terres privées au Québec

L'enjeu : protéger les milieux naturels en terres privées

Les terres privées du sud du Québec abritent de nombreux habitats exceptionnels. Grâce à la passion et au leadership de propriétaires privés, de groupes de citoyens engagés et d'organismes de conservation locaux ou régionaux, des terres privées sont protégées pour que les générations futures puissent en profiter.

Dans la lignée des objectifs d'Aichi, au sortir de la COP15 à la veille de la COP26, le Réseau des milieux naturels protégés, (RMN) a dressé un bilan de la protection des milieux naturels par la conservation volontaire (en terres privées) au Québec. Suite à la décennie 2020 sur la biodiversité et à l'aube de celle de 2030 sur la restauration des milieux dégradés, il était important de faire le bilan de la superficie des terres protégées dont l'objectif international était d'aboutir 17 % des milieux naturels d'ici fin 2020.

L'ouvrage : **Conservation volontaire des milieux naturels en terres privées. Résultats et perspective de 1927 à 2020,** publié par le RMN arrive donc à point nommé en matière de politiques d'aménagement du territoire soucieuses de l'environnement.

Premier ouvrage de vulgarisation sur la conservation volontaire au Québec

Ce portrait de la conservation volontaire offre ainsi non seulement une radiographie de l'état actuel de la conservation mais remet en perspective son mouvement et donne des outils pour protéger la biodiversité.

Bien que les terres privées représente 8% du territoire québécois, elle n'en joue pas moins un rôle primordial dans la lutte contre les changements climatiques. Souvent méconnue et pourtant centenaire, la conservation volontaire bénéficie désormais d'un document de référence accessible à tous. Initiée dès 1927, elle n'a véritablement pris son essor que dans les années 80 avec la multiplication d'organismes de conservation qui se sont petit à petit fédérés aboutissant à la création du RMN en 1993.

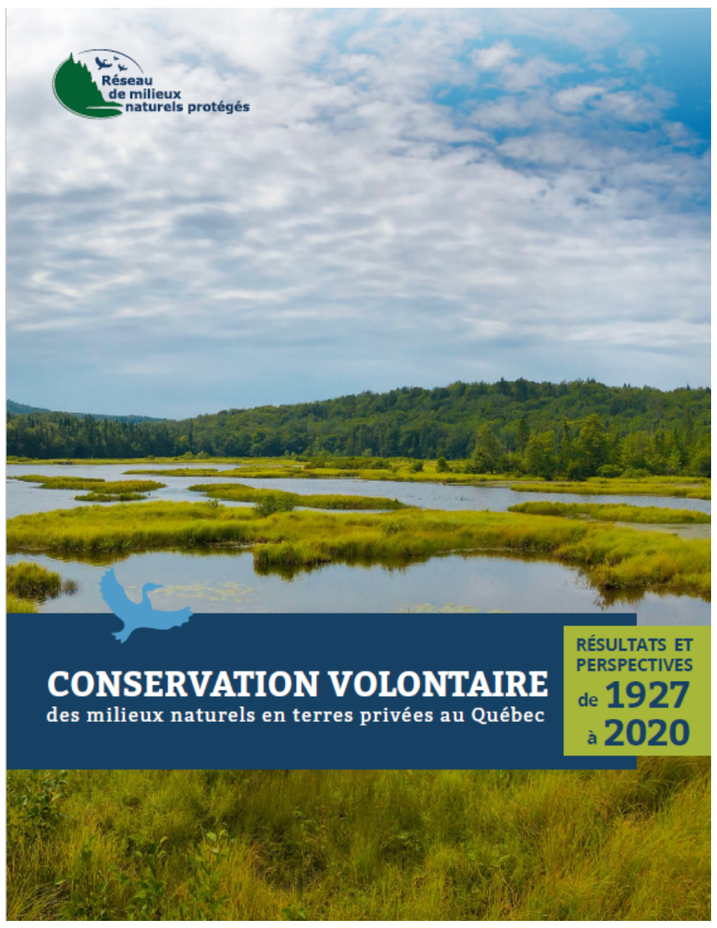

Ce document permet d'évaluer l'importance de ce type de conservation, d'en connaitre les acteurs et d'en suivre la progression au moyen des données compilées via le Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec. En effet, le RMN est le seul organisme qui comptabilise les sites protégés par la conservation volontaire en terres privées au Québec. Aujourd'hui les prises de conscience tant gouvernementale que citoyenne de la nécessité d'encadrer le développement à la fois urbain et rural dans des plans d'aménagement du territoire soucieux de l'environnement donne tout son sens aux actions de conservation volontaire. Les enjeux sont multiples : maintien des corridors naturels, protection de la biodiversité et des espèces menacées vulnérables, etc. La conservation volontaire en terres privées vient comme complément et appui indispensable à la protection publique des milieux naturels.

« Nous souhaitons que ce document permette une meilleure prise en compte de la conservation en terres privées et contribue à un aménagement du territoire qui garantisse à la fois la connectivité écologique et des milieux de vies de qualité pour tous les québécois. Les solutions Nature sont primordiales. »

Brice Caillié, Directeur général par intérim du RMN

Des enjeux majeurs de la conservation volontaire.

L'atteinte de la protection de 17 % du territoire terrestre du Québec représente une avancée majeure dans la préservation de la biodiversité**. Néanmoins, dans la partie sud de la province, il est nécessaire d'augmenter les superficies protégées et de déployer des efforts plus nombreux et plus importants** afin de rattraper le terrain perdu en matière de préservation et de répondre à l'urgence de protéger.

En plus de favoriser la libre circulation des espèces et la conservation du patrimoine naturel, les SPCV donnent lieu au déploiement de l'action sociale. La mobilisation citoyenne joue un rôle majeur dans le progrès social, et l'implication des individus au sein de groupes de conservation des milieux naturels contribue à la fois à leur santé, à leur bienêtre et au capital social de leur communauté locale.

La conservation volontaire bénéficie d'une reconnaissance grandissante de la part des gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement provincial l'a démontré avec son budget 2020-2021 dans lequel 50M$ sont dédiés à la conservation volontaire, un engagement financier historique.

En 1995, le gouvernement du Canada lançait le Programme des dons écologiques, administré conjointement avec le gouvernement du Québec. L'objectif est d'**encourager les propriétaires terriens**, en échange d'avantages fiscaux, **à céder des propriétés de haute valeur écologique à des organisations ou municipalités** pouvant en assurer la protection. L**es instances municipales ont tout intérêt à conserver la biodiversité et créer des corridors écologiques sur leur territoire.**

Quelques chiffres.

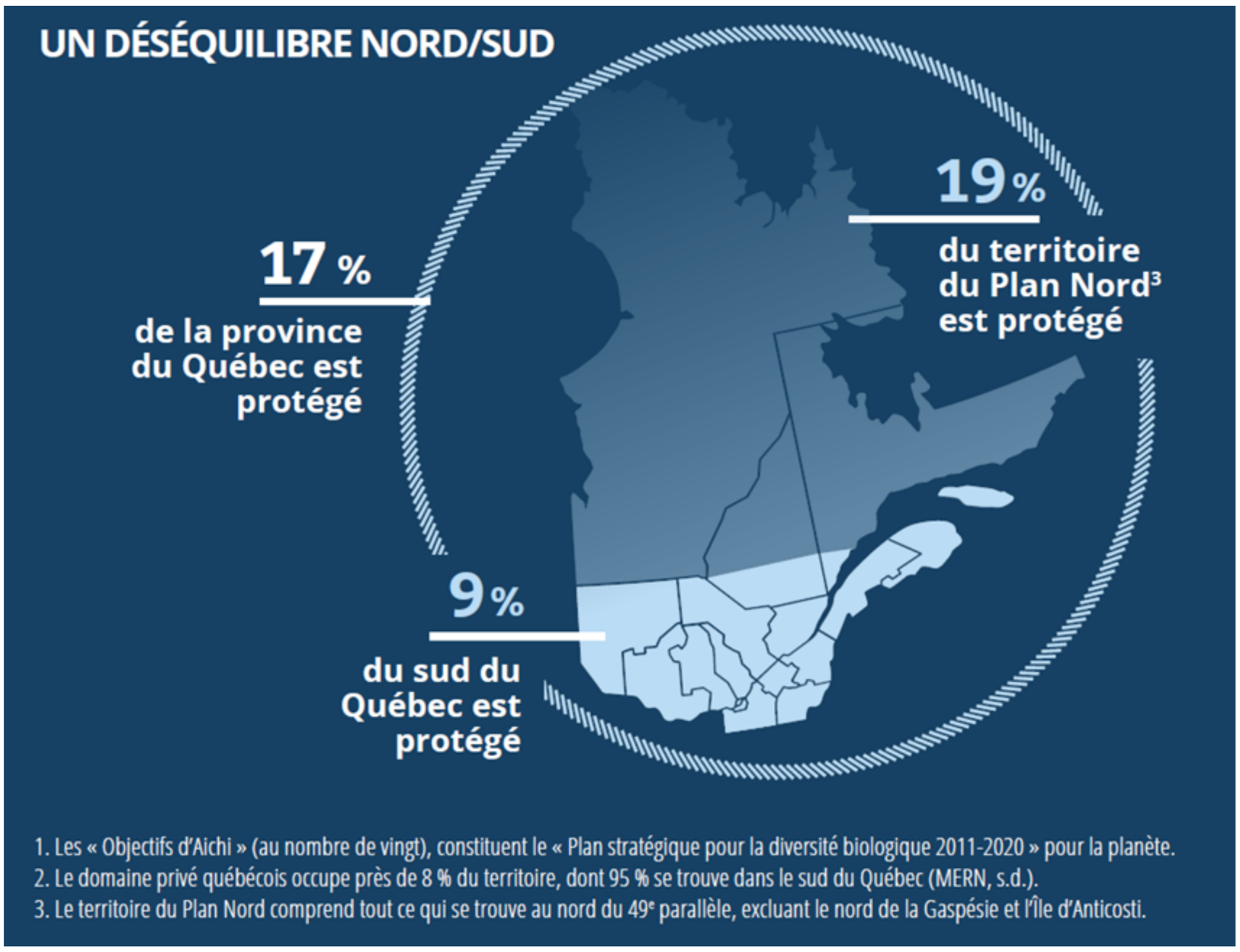

1. Les « Objectifs d'Aichi » (au nombre de vingt), constituent le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » pour la planète.
2. Le domaine privé québécois occupe près de 8 % du territoire, dont 95 % se trouve dans le sud du Québec (MERN, s.d.).
3. Le territoire du Plan Nord comprend tout ce qui se trouve au nord du 49e parallèle, excluant le nord de la Gaspésie et l'Île d'Anticosti.

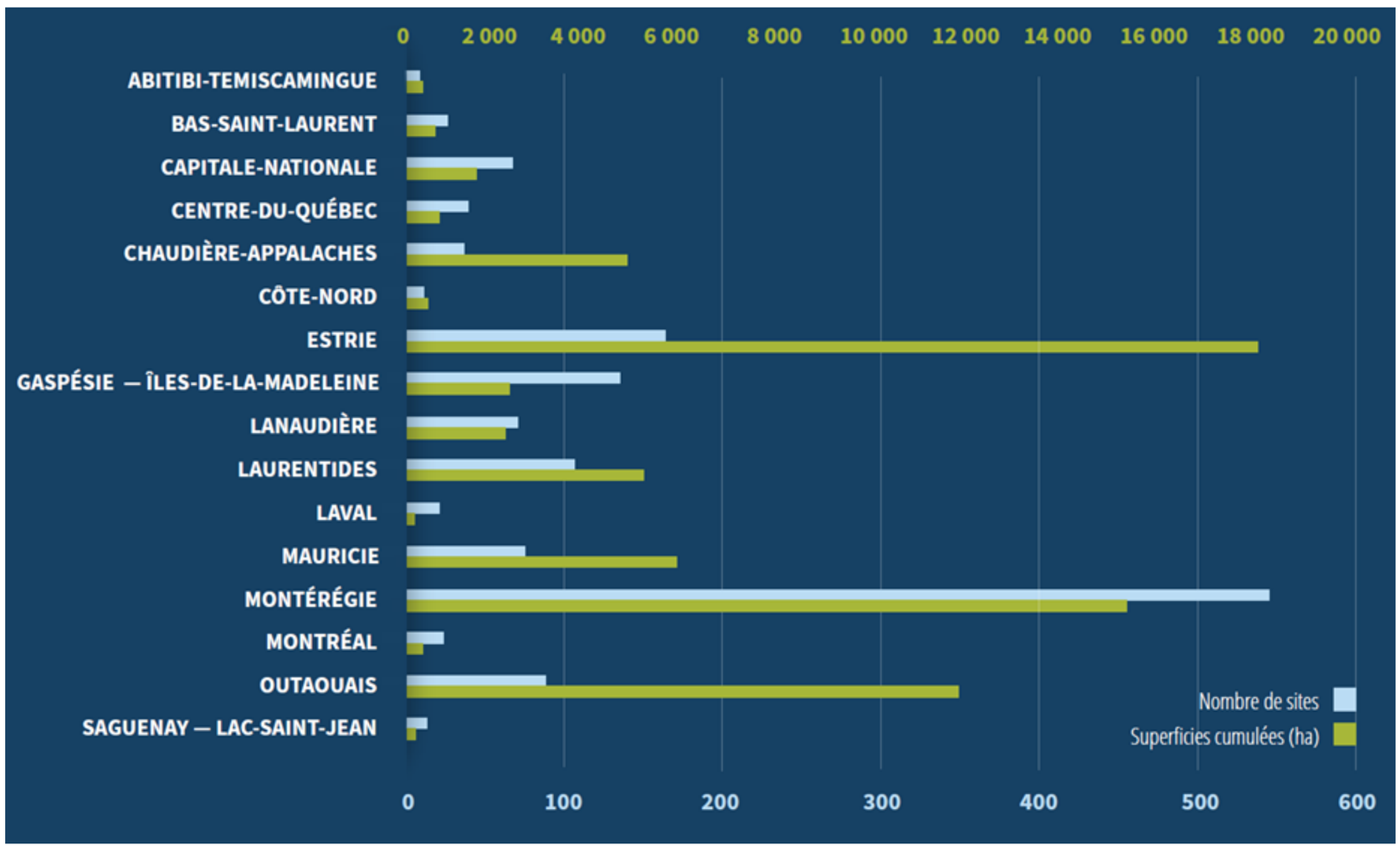

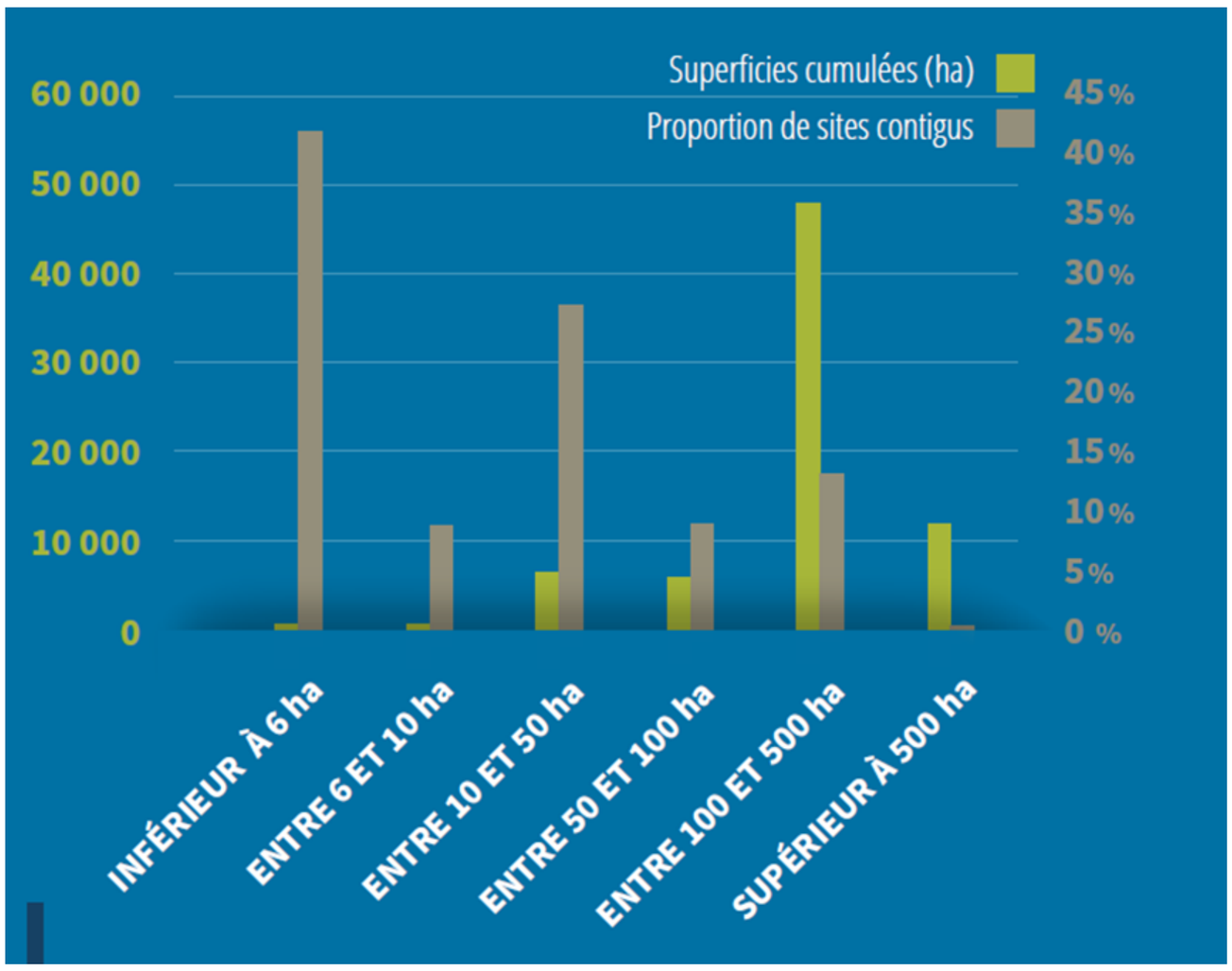

Intervenant.e.s au lancement

Sylvain Perron, Président du RMN

Sylvain travaille dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement depuis 2008. Il possède également une maîtrise en sciences de l'environnement et un diplôme en gestion des ressources fauniques à la TELUQ. Fort de son expertise acquise dans plusieurs organisations, il s'intéresse aux problématiques d'aménagement pour favoriser la mise en place
de corridors fauniques à proximité des milieux urbains pour améliorer les relations entre l'humain et la nature.

Il est présentement président du Réseau de milieux naturels protégés et auteur du livre Choisir l'environnement des éditions Somme toute.

Il dirige également le Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec à titre de directeur des affaires gouvernementales et de la gestion administrative de l'organisation.

Brice Caillié, directeur général par intérim du RMN

Brice Caillié est géographe et géomaticien. Il détient une licence de géographie obtenue à la Sorbonne et un master en environnement à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Suite à une première expérience dans la prévision des crues dans le sud de la France, il a choisi de se spécialiser en géomatique grâce à une maitrise en Sciences Géographiques réalisée à l'université de Sherbrooke en partenariat avec Corridor Appalachien. Suite à sa maitrise, il a œuvré chez Géomont avant de devenir consultant en géographie sociale et environnementale afin d'accompagner les OBNL dans leurs missions. Il a rejoint le Réseau en juillet 2019.

Delphine Favorel, Consultante en conservation et géomatique

Diplômée d'une maîtrise en biologie, Delphine a analysé au cours de ses études la fragmentation et la connectivité de la forêt boréale. Depuis 2015, à travers ses différents mandats au RMN, à NAQ, à la SNAP ou encore en tant que consultante, elle a développé une très bonne connaissance des outils de conservation en terres privées et en terres publiques ainsi que de leurs acteurs.

Alimentée par des rencontres avec des personnes dévouées, sa passion pour la nature et ses paysages a déclenché et nourri le désir de Delphine de contribuer concrètement à la protection de la nature. En mai 2021, elle rejoint à nouveau l'équipe de la SNAP Québec.

Intervenant.e.s au lancement

Louise Gratton, Consultante experte en conservation volontaire

Louise Gratton est consultante en écologie et conservation. Elle détient une maîtrise en biologie de l'UQAM (1981) et cumule 40 ans d'expérience dans ces domaines dont 12 (2001 à 2013) à l'emploi de Conservation de la Nature Canada à titre de directrice de la science pour la région du Québec. Au cours des années, elle a travaillé avec les gouvernements fédéral et provincial, des municipalités, des organismes non gouvernementaux, des promoteurs et des propriétaires. Louise est membre fondateur (2002) et toujours secrétaire du Corridor appalachien et Présidente de Nature Québec. Au cours de sa carrière, elle a reçu plusieurs prix pour souligner son apport à la protection des milieux naturels, dont notamment en 2011, le prix Pierre-Dansereau de l'Association des biologistes du Québec afin de souligner sa contribution exceptionnelle à la communication sur la biodiversité biologique, en 2014, le prix Consciensia Hommage du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et en 2019, le prix Feuille d'or du Conseil canadien des aires écologiques.

Nadine Brière, Mairesse de Saint-Adèle

Mairesse de Sainte-Adèle de 2017 à 2021 et conseillère municipale de 2009-2017. Nadine Brière est une femme impliquée dans le milieu du plein air au sein de sa communauté depuis son arrivée en politique en 2009. Elle a décidé d'établir sa famille dans les Laurentides après son BAC au HEC afin de voir grandir ses enfants dans un milieu de vie avec de grands espaces.

Pour faire évoluer les choses avec la vision qu'on souhaite, ça prend une implication, la sienne est de faire de la politique.